

SAISON 2022-2023

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1 rue Daniel-Costantini • CS 90047 • 94046 Créteil cedex

5800000.coc@ffhandball.net

01 56 70 74 74

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
LIGUE
ÎLE DE FRANCE



COUPE DE
LA LIGUE

RÉGIONAUX &
DÉPARTEMENTAUX

TIRAGE DES 1/64^{ES} DE FINALE

à jouer avant le 30/09/2022

MASCULINS

5875001	CSM FINANCES	-	Exempt	
5875052	PARIS 18E	-	STADE FRANÇAIS	5875038
5875056	PARIS SC	-	Exempt	
5877001	AVON SC	-	Exempt	
5877016	US LAGNY-MONTÉVRAIN	-	Exempt	
5877023	CS MONTERELAIS	-	Exempt	
5877029	PONTAULT-COMBAULT HB	-	Exempt	
5877037	USM VILLEPARISIS	-	Exempt	
5877043	HBC THIERRY PONTAIN	-	Exempt	
5877072	HBC SERRIS VE	-	Exempt	
5877078	SÉNART AHB	-	Exempt	
5877083	HB BRIE 77	-	Exempt	
5878002	AS MANTAISE	-	Exempt	
5878040	HBC VÉLIZY	-	Exempt	
5878044	ES LE PERRY HB	-	AO BUC	5878009
5878046	HOUILLES-VÉSINET-CARRIÈRES HB	-	Exempt	
5878075	AS HB LES MUREAUX	-	HB BOIS-D'ARCY	5878022
5891002	ST-MICHEL SP.	-	Exempt	
5891006	BONDOUFLE AC CE	-	Exempt	
5891011	DRAVEIL HB	-	Exempt	
5891015	SCA 2000 ÉVRY	-	Exempt	
5891034	SAVIGNY HB91	-	Exempt	
5891037	TU VERRIÈRES-LE BUISSON	-	Exempt	
5891049	HBC LIMOURS	-	Exempt	
5891071	HBC LISSES	-	STE-GENEVIÈVE SP.	5891031
5892002	AC BOULOGNE-BILLANCOURT	-	Exempt	
5892004	ES COLOMBIENNE	-	Exempt	
5892005	ASV CHATENAY-MALABRY	-	Exempt	
5892012	CLAMART HB	-	CSM PUTEAUX	5892024
5892013	CS CLICHY	-	HBC ANTONY	5892006
5892015	AS FONTENAY-AUX-ROSES	-	Exempt	
5892019	USM MALAKOFF	-	Exempt	
5892020	AS MEUDON	-	Exempt	
5892026	RUEIL AC	-	Exempt	
5892028	HBC SURESNES	-	Exempt	
5893001	AS BONDY	-	Exempt	
5893002	HBC GAGNY	-	Exempt	

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

5893005	NOISY-LE-GRAND HB	-	Exempt	
5893008	CM AUBERVILLIERS	-	Exempt	
5893009	AULNAY HB	-	Exempt	
5893012	BLANC-MESNIL SP.	-	Exempt	
5893013	AC BOBIGNY	-	HBC NEUILLY-SUR-MARNE	5893023
5893015	HBC DU BOURGET	-	Exempt	
5893024	NEUILLY-PLAISANCE SP.	-	Exempt	
5893032	LA DIONYSIENNE HB	-	Exempt	
5893055	VILLEMOMBLE HB	-	Exempt	
5894001	US ALFORTVILLE	-	Exempt	
5894005	CSA KREMLIN-BICÈTRE	-	Exempt	
5894019	US FONTENAYSIENNE	-	Exempt	
5894026	ENT. PLESSÉENNE HB	-	Exempt	
5894029	ES SUCY	-	Exempt	
5894035	VILLIERS EC	-	Exempt	
5894038	VILLENEUVE-LE-ROI HB		Exempt	
5894040	ES VITRY	-	Exempt	
5894050	RSC CHAMPIGNY	-	Exempt	
5894055	JOINVILLE HBA	-	Exempt	
5895003	CSM EAUBONNE	-	HBC PARISIS	5895052
5895018	US DEUIL-ENGHEN-MONTMORENCY	-	Exempt	
5895020	HB AGGLO. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95	-	Exempt	
5895023	AS ST-OUEN-L'AUMÔNE	-	Exempt	
5895025	HBC SOISY / ANDILLY / MARGENCY	-	Exempt	
5895035	US ÉZANVILLE / ÉCOUEN	-	Exempt	
5895059	ENT. GARGES / SARCELLES	-	Exempt	
5895062	CERGY HB	-	COM ARGENTEUIL	5895001

RAPPELS

Règle de participation

Tout joueur ou toute joueuse de plus de 16 ans ayant participé à 6 matches en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Tous joueur ou toute joueuses de moins de 18 ans ayant participé à 6 matchs en championnat de France plus de 16 ans ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux & départementaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné ou présent, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf pour les ¼ de finale et les ½ finales, disputés le même jour en 2 x 25 mn.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z